DÉLIBÉRATION N°CP 2021-364
DU 22 SEPTEMBRE 2021

100 QUARTIERS INNOVANTS ET ÉCOLOGIQUES : 3ÈME RAPPORT POUR 2021 - INGÉNIERIE TERRITORIALE : 1ER RAPPORT POUR 2021

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2013-1241 du 27 décembre 2013 portant approbation du Schéma directeur de la région Île-de-France ;

VU la délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015 approuvant le contrat de plan État Région 2015-2020 ;

VU la délibération n° CR 58-15 du 19 juin 2015 relative à la mise en œuvre du volet territorial du contrat de plan Etat Région 2015-2020 ;

VU la délibération n° CP 15-605 du 8 octobre 2015 relative aux modalités de mise en œuvre du soutien aux dynamiques territoriales périurbaines, rurales et des pôles de centralité (aide à l'ingénierie) du volet territorial du CPER Île-de-France 2015–2020 ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU la délibération n° CR 43-16 du 17 mars 2016 approuvant la création d'une aide régionale pour l'aménagement de 100 quartiers innovants et écologiques ;

VU la délibération n° CR 90-16 du 16 juin 2016 portant approbation du règlement d'intervention de l'aide régionale pour l'aménagement de 100 quartiers innovants et écologiques ;

VU la délibération n° CP 16-403 du 12 octobre 2016 relative au soutien aux dynamiques territoriales : aide à l'ingénierie du volet territorial du CPER Ile-de-France 2015-2020 ; convention cadre avec le territoire de la communauté d'agglomération Val Parisis, affectation de crédits d'études afférant ;

VU la délibération n° CP 16-609 du 16 novembre 2016 relative à la première session des 100 quartiers innovants et écologiques : désignation des lauréats et affectations de crédits ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée portant adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

VU la délibération n° CP 2020-452 du 18 novembre 2020 relative aux 100 quartiers innovants et écologiques : 3ème rapport pour 2020 et aide à l'ingénierie territoriale : 4ème rapport pour 2020 ;

VU la délibération n° CR 2020-070 du 16 décembre 2020 portant approbation des avenants au CPER 2015-2020 sur les domaines Transports, Enseignement supérieur et Recherche, Transition écologique et énergétique, et Territorial ;

VU la délibération n° CR 2021-004 du 4 février 2021 portant approbation des avenants au CPER 2015-2020 et au CPIER 2015-2020 ;

VU la délibération n° CP 2021-198 du 1er avril 2021 relative à la suite de la mise en œuvre des propositions issues de la COP pour l'aménagement durable et l'environnement ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 portant délégations d'attribution du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU la délibération n° CP 2021-332 du 22 juillet 2021 relative à l'intégration d'une clause éthique dans les conventions passées par la Région ;

VU la délibération n° CP 2021-233 du 22 juillet 2021 relative aux 100 Quartiers innovants et écologiques et Fonds d'urgence inondations : 2ème rapport pour 2021 ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2021 ;

VU l'avis de la commission du logement et de l'aménagement ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2021-364 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide, au titre de l'**aide régionale « 100 quartiers innovants et écologiques »**, de participer au financement des opérations détaillées dans les fiches-projet figurant en annexe n° 1 à la délibération pour un montant prévisionnel maximum de **4 445 539,99 €.**

Subordonne le versement de ces subventions à la conclusion de conventions conformes aux modèles-type adoptés par délibération n° CP 2021-198 susvisée, soit la convention bipartite en cas de maîtrise d'ouvrage directe, soit la convention tripartite en cas de maîtrise d'ouvrage déléguée à un aménageur, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte à cet effet, une autorisation de programme de **4 445 539,99 €**disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes », programme PR 52-001 (452001) « Territoires stratégiques », action 452001076 « Cent quartiers innovants et écologiques », du budget 2021.

Cette affectation relève du Contrat de Plan 2015-2020 prorogé, volet 6 « Volet territorial », sous-volet 61 « Stratégie d'accompagnement des territoires bâtisseurs », projet 611 «Accompagnement des territoires bâtisseurs ».

Article 2 :

Décide au titre du dispositif **« Soutien aux dynamiques territoriales : aide à l'ingénierie du volet territorial du CPER 2015-2020 »** :

-de participer au financement de l'opération détaillée dans la fiche-projet figurant en annexe n°2 à la délibération pour un montant total prévisionnel maximum de **100 000 €**.

Subordonne l'attribution de cette subvention à la conclusion avec son bénéficiaire d'une convention conforme à la convention de financement-type adoptée par la délibération n° CP 16-403 du 12 octobre 2016, et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme de **100 000 €**, disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomération et villes moyennes », programme PR 52-001 (452001) « Territoires stratégiques », action 452001086 « Soutien aux dynamiques territoriales », du budget 2021.

Cette affectation relève du CPER 2015-2020, volet 6 « Territorial », sous-volet 62 « Accompagner les territoires péri-urbains, ruraux et les pôles de centralité », projet 621 « Soutien aux dynamiques territoriales ».

Article 3 :

Autorise, la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches-projet en annexe à la délibération, par dérogation prévue à l'article 17, alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 24 septembre 2021, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 24 septembre 2021 (référence technique : 075-237500079-20210922-lmc1120978-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 septembre 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXES A LA DELIBERATION

Annexe n°1 à la délibération - fiches-projet 100 Quartiers Innovants et Ecologiques

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-364

DOSSIER N° EX059015 - 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES - CREATION D'UNE TRAME VERTE URBAINE : D'UNE PROMENADE PAYSAGEE VERS UNE FORET URBAINE - QUARTIER COUR D'EUROPE REPUBLIQUE - COMMUNE DE CHATOU

Dispositif : Actions prévues des lauréats 100 quartiers innovants et écologiques (déjà sélectionnés) (n° 00001023)
Délibération Cadre : CP2021-198 du 01/04/2021
Imputation budgétaire : 905-52-204142-452001-1700
Action : 452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions prévues des lauréats 100 quartiers innovants et écologiques (déjà sélectionnés)	2 478 510,89 € HT	25,82 %	640 000,00 €
	Montant total de la subvention		640 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHATOU
Adresse administrative : 11 PLACE DU GENERAL DE GAULLE
78400 CHATOU CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Eric DUMOULIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 juillet 2021 - 30 juin 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, la commune demande une autorisation de démarrage anticipé, motivée par la nécessité de réaliser les travaux préliminaires necessaires à la plantation des arbres qui doit être faite en novembre. Il est également indispensable pour la commune de débuter les travaux en été, pendant les vacances, afin de moins perturber la circulation.
Ce planning est conforme à celui qui a été validé pour cette action dans le cadre de la candidature de Chatou.

Description :
La commune de Chatou (30 850 habitants - INSEE 2018), propose l'opération "Création d'une trame verte urbaine : D'une promenade paysagée vers une forêt urbaine". Cette opération s'inscrit dans le programme d'actions du quartier «Cours d'Europe-République», porté par la commune, lauréat de la dixième session du dispositif "100 quartiers innovants et écologiques" désigné par la délibération CP n° 2021-233 du 22 juillet 2021.
Le projet consiste à réaménager l'espace public urbain afin de développer une continuité naturelle d'espaces verts et des points de fraîcheur avec une plantation de plus de 300 arbres et une désimperméabilisation massive des aménagements actuels. Il comprend la création d'une promenade paysagère le long de l'avenue Guy de Maupassant Nord qui se prolonge par la création d'une forêt

urbaine sur l'avenue de l'Europe. La promenade paysagée sur la partie haute de l'avenue d'une superficie de 3 800 m², sera composée de 2 aires de jeux pour enfants (tranches d'âges 3-6 ans et 6-12 ans), de la plantation d'environ 50 arbres avec comme essences retenues : des Chênes de Bourgogne, des Ostrya carpinofolia , des Sophora, Cercis, des Catalpa, Cedrela, des Sorbus, des Melia, des Prunus avium , et du positionnement de 4 sondes tensiométriques afin de mesurer au quotidien l'apport précis du volume d'eau nécessaire aux arbres plantés. Enfin, la désimperméabilisation des sols sera faite sur une superficie de 3 000 m² ce qui représente 79,4 % de la surface de la promenade. Sur la partie basse, la voie fera l'objet d'une requalification complète, selon le profil type retenu qui comprendra de part et d'autre de la chaussée une circulation piétonne de 1,4 m minimum, une piste cyclable bidirectionnelle de 2,5 m, une chaussée de 6 m de large avec un stationnement bilatéral perméable de 2,1 m. La plantation d'arbres sera réalisée en fosse continue de 2 m de large sous le stationnement Avenue de l'Europe (6 300 m²). Une forêt urbaine de 3 000 m² sera aménagée également avec 310 arbres à grand développement et 150 à petit développement. Les travaux réduiront la surface imperméable à 930 m², soit 14,7 % de la surface totale de l'emprise du projet. La surface désimperméabilisée passe donc de 3 460 m² à 5 370 m², soit 85,2% de la surface totale du projet. Il est prévu aussi d'y positionner une dizaine de sondes tensiométriques afin de bien mesurer au quotidien l'apport précis du volume d'eau qu'il est nécessaire d'apporter aux sujets plantés. Ces rénovations et requalifications d'espaces publicsi intègrent outre des aménagements paysagers, la mise en pratique de la Smart City et une substitution de l'éclairage public vétuste par des LEDS.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Dans le cadre du dispositif "100 quartiers innovants et écologiques", la commune de Chatou a retenu l'option de financement régional à hauteur de 30% maximum dans la limite de 4M€ HT de subvention sur l'ensemble du quartier.
Les 4 opérations inscrites dans le programme de la convention-cadre du quartier totalisent un montant prévisionnel maximal de subventions régionales de 4M€ HT.

Localisation géographique :
- CHATOU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	2 478 510,89	100,00%
Total	2 478 510,89	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	640 000,00	25,82%
COMMUNE	1 838 510,89	74,18%
Total	2 478 510,89	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-364

DOSSIER N° EX058907 - 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES - AMENAGEMENT DE LA GRANDE TERRASSE - QUARTIER TERRES DE VERSAILLES (CASERNE PION) - VERSAILLES (78)

Dispositif : Actions prévues des lauréats 100 quartiers innovants et écologiques (déjà sélectionnés) (n° 00001023)
Délibération Cadre : CP2021-198 du 01/04/2021
Imputation budgétaire : 905-52-20422-452001-1700
Action : 452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions prévues des lauréats 100 quartiers innovants et écologiques (déjà sélectionnés)	1 553 980,00 € HT	50,00 %	776 990,00 €
		Montant total de la subvention	776 990,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ICADE PROMOTION
Adresse administrative : 27 RUE CAMILLE DESMOULINS
92130 ISSY LES MOULINEAUX
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur EMMANUEL DESMAIZIERES, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 juin 2018 - 15 décembre 2026
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception honoraires de maîtrise d'œuvre), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage. En outre, le démarrage anticipé des travaux (démarrage au 01/09/2021) est accordé du fait de la nécessité de réaliser les travaux préalables aux travaux d'aménagement dans ce calendrier imparti.

Description :
Cette opération s'inscrit dans le programme d'actions du quartier "Terres de Versailles (caserne Pion)", porté par la ville de Versailles, lauréat de la neuvième session du dispositif "100 quartiers innovants et écologiques" sélectionné par la délibération n°CP 2020-452 du 18 novembre 2020.

Longeant le mur ancien de clôture du parc du Château de Versailles sur plus de 1,3 kilomètre, la grande terrasse joue le rôle d'interface et de continuité avec le domaine national, et constitue l'un des espaces publics majeurs du futur quartier. Il s'agit d'y aménager un lieu de promenade (piétons et vélos), desservant le quartier dans sa longueur et sur deux niveaux : la terrasse et la contre-allée.
L'alignement d'arbres existants (15 m de hauteur) sera complété et prolongé par des plantations d'arbres

à feuilles persistantes (10 à 12 m de hauteur à maturité). Des alignements d'arbres de type fruitiers ornementaux seront aussi plantés sur le plateau et un alignement de chênes à feuilles persistantes sur la contre-allée. L'aménagement d'un axe piétonnier en stabilisé-renforcé sur la terrasse, avec la présence de rampes PMR et l'installation de bancs, invitera à la promenade. La contre-allée quant à elle, aménagée avec des pavés de grès au sud et en stabilisé-renforcé au nord, vient raccorder les extrémités sud et nord du quartier au réseau cyclable existant grâce à un prolongement sur l'emprise des Moulins. Elle est également le support d'une noue paysagère (plantée par des vivaces et graminées) entourée d'espaces verts (bande enherbée, haies, chênes persistants…), et dispose de mobilier urbain (bancs, corbeilles, supports vélos) et de bornes d'éclairages.
A noter que, pour lutter contre la pollution lumineuse, les réflecteurs de luminaires seront orientés vers le sol, et des bornes basses installées sur la contre-allée. Le plateau de la grande terrasse ne sera pas éclairé et constituera une trame noire pour le quartier. Une gestion différenciée de la temporalité de l'éclairage et de l'intensité lumineuse sera mise en œuvre à partir de programmateurs. Les haies horticoles, bosquets et alignement d'arbres privilégieront les habitats d'oiseaux, chiroptères, coléoptères saproxylophages et petits mammifères terrestres. Il est également prévu d'implanter plusieurs dizaines de nichoirs afin de conserver et développer la colonisation du site par les oiseaux.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 4 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Dans le cadre du dispositif "100 quartiers innovants et écologiques", la commune de Versailles a retenu l'option de financement régional à hauteur de 50% maximum dans la limite de 1 M€ de subvention sur l'ensemble du quartier.
Le coût total de l'opération est estimé à 4 340 687 € HT, et plafonné à 1 553 980 € HT.
Il s'agit de la seule opération inscrite dans le programme de la convention-cadre du quartier.

Localisation géographique :
- VERSAILLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Honoraires maîtrise d'oeuvre	465 073,00	10,71%
Travaux préalables	354 999,00	8,18%
Travaux aménagement	3 520 615,00	81,11%
Total	4 340 687,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	776 990,00	17,90%
Icade Promotion (SNC Versailles Pion)	3 563 697,00	82,10%
Total	4 340 687,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-364

DOSSIER N° EX058940 - 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES - ZAC DU QUARTIER MOULON - POLE SPORTIF DE QUARTIER - EPA PARIS-SACLAY

Dispositif : Actions prévues des lauréats 100 quartiers innovants et écologiques (déjà sélectionnés) (n° 00001023)
Délibération Cadre : CP2021-198 du 01/04/2021
Imputation budgétaire : 905-52-204182-452001-1700
Action : 452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions prévues des lauréats 100 quartiers innovants et écologiques (déjà sélectionnés)	3 333 333,33 € HT	30,00 %	1 000 000,00 €
		Montant total de la subvention	1 000 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	EPAPS ETABLISSEMENT PUBLIC D AMENAGEMENT PARIS SACLAY
Adresse administrative	:	6 BOULEVARD DUBREUIL 91400 ORSAY
Statut Juridique	:	Etablissement Public Industriel et Commercial
Représentant	:	Monsieur PHILIPPE VAN DE MAELE, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 mai 2022 - 1 juin 2025
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Cette opération s'inscrit dans le programme d'actions du quartier du Moulon, porté par la communauté d'agglomération Paris-Saclay, lauréat de la première session du dispositif "100 quartiers innovants et écologiques" sélectionné par délibération n°CP 2016-609 du 16 novembre 2016.

Le projet de pôle sportif du quartier du Moulon s'inscrit dans un ensemble plus vaste d'équipements sportifs, la « Plaine des Sports », développé le long de la départementale restructurée en boulevard urbain et qui a pour objectif d'offrir des équipements qualitatifs aux futurs habitants et leur utilisation mutualisée par les associations, les clubs et les établissements scolaires et universitaires.
Le programme (5 146 m² de surface de plancher et 9 010 m² d'espaces extérieurs) comprend une salle multisports (gymnase de type C avec gradins de 300 places), une salle d'arts martiaux, deux salles polyvalentes, deux courts de tennis intérieurs, mais aussi une entrée/accueil, un vestiaire pour la salle multisports, un pôle vestiaires communs, un logement de gardien, des locaux d'accompagnement ainsi qu'un terrain de grands jeux extérieurs pour la pratique mixte du football et du rugby. Des options sont encore à l'étude : une salle d'agrès et son espace de stockage (1 063 m²), un stand de tir en sous-sol (826 m²) ou encore un centre technique municipal (505 m² SDP et 750 m² de surfaces extérieures).

Le projet a pour objectif d'offrir un projet bas carbone et à haute performance énergétique, de favoriser la qualité des milieux et limiter la pression sur les écosystèmes, tout en garantissant le bien-être des usagers. Ainsi, il visera a minima les certifications et labellisations suivantes : NF HQE Bâtiment Durable niveau Excellent, E+C- au niveau E3C1 sous réserve des évolutions liées à la RE2020 (qui nécessiteront de mobiliser le label RE2020 en lieu et place du label E+C-) et le label bâtiment biosourcé.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Dans le cadre du dispositif "100 quartiers innovants et écologiques", la communauté d'agglomération Paris-Saclay a retenu l'option de financement régional à hauteur de 30% maximum dans la limite de 4 M€ de subvention sur l'ensemble du quartier.
Le coût total de l'opération est estimé à 16 M€ HT, et plafonné à 3 333 333,33 € HT.
Les 4 opérations inscrites dans le programme de la convention-cadre du quartier totalisent un montant prévisionnel maximal de subventions régionales de 4 M€.

Localisation géographique :
- GIF-SUR-YVETTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes de programmation et concours (non éligibles)	200 000,00	1,25%
Honoraires de maîtrise d'oeuvre	1 800 000,00	11,25%
Travaux	14 000 000,00	87,50%
Total	16 000 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	1 000 000,00	6,25%
EPA Paris-Saclay	15 000 000,00	93,75%
Total	16 000 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-364

DOSSIER N° EX058962 - 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES - ZAC DU QUARTIER DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE - GROUPE SCOLAIRE - EPA PARIS-SACLAY

Dispositif : Actions prévues des lauréats 100 quartiers innovants et écologiques (déjà sélectionnés) (n° 00001023)
Délibération Cadre : CP2021-198 du 01/04/2021
Imputation budgétaire : 905-52-204182-452001-1700
Action : 452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions prévues des lauréats 100 quartiers innovants et écologiques (déjà sélectionnés)	4 345 166,63 € HT	30,00 %	1 303 549,99 €
		Montant total de la subvention	1 303 549,99 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	EPAPS ETABLISSEMENT PUBLIC D AMENAGEMENT PARIS SACLAY
Adresse administrative	:	6 BOULEVARD DUBREUIL 91400 ORSAY
Statut Juridique	:	Etablissement Public Industriel et Commercial
Représentant	:	Monsieur PHILIPPE VAN DE MAELE, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 mars 2022 - 1 août 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Cette opération s'inscrit dans le programme d'actions du quartier de l'Ecole Polytechnique, porté par la communauté d'agglomération Paris-Saclay, lauréat de la première session du dispositif "100 quartiers innovants et écologiques" sélectionné par délibération n°CP 2016-609 du 16 novembre 2016.

La programmation du futur groupe scolaire, en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement public d'aménagement Paris Saclay, prévoit 25 classes, dont 8 classes maternelles, 12 classes élémentaires et 5 classes dites « rotules » qui seront adaptées à l'évolution des besoins. Chaque école, maternelle et élémentaire, disposera d'une cour de récréation dont l'une sera implantée à l'étage. Il prévoit en outre un accueil de loisirs sans hébergement ainsi que des salles de restauration. D'autres espaces seront mutualisés : les espaces pour les réseaux d'aide spécialisés aux élèves en difficulté, l'infirmerie et les bureaux notamment, mais aussi les salles d'activités, les salles de repos et la bibliothèque en dehors des temps scolaires. L'ouverture du futur groupe scolaire aux habitants et aux associations constituant un enjeu important d'intégration de l'équipement au sein de la ville, le programme comprend également un gymnase qui pourrait être ouvert aux usagers extérieurs.
La volumétrie du bâtiment s'articulera sur trois niveaux (R+2) avec une organisation fonctionnelle qui favorisera une implantation des espaces de restauration et des espaces de l'école maternelle en rez-de-

chaussée, et des espaces de l'école élémentaire et autres programmes aux étages. Il s'orientera vers le boulevard Thomas Gobert, avec l'ensemble des entrées principales depuis le nord de la parcelle et les entrées parking et logistique depuis la voie créée à l'est.
Une attention particulière sera portée sur les espaces ouverts, et notamment le recours à un maximum de surfaces végétalisées en rez-de-chaussée comme aux étages afin de lutter contre les îlots de chaleur, de favoriser la biodiversité et d'encourager des pratiques pédagogiques autour de ces thématiques et de l'agriculture.
Le projet visera a minima les certifications et labellisations suivantes : NF HQE Bâtiment Durable niveau Excellent, E+C- au niveau E3C1-30% sous réserve des évolutions liées à la RE2020 (qui nécessiteront de mobiliser le label RE2020 en lieu et place du label E+C-), le label Bâtiment Biosourcé niveau 2 ou 3.

Dans le cadre de la convention-cadre du quartier ZAC de l'Ecole Polytechnique, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans les fiches IRIS 16017144 (1 stagiaire), 16017148 (1 stagiaire), 16017154 (1 stagiaire) et EX021514 (1 stagiaire).

Détail du calcul de la subvention :
Dans le cadre du dispositif "100 quartiers innovants et écologiques", la communauté d'agglomération Paris-Saclay a retenu l'option de financement régional à hauteur de 30% maximum dans la limite de 4 M€ de subvention sur l'ensemble du quartier.
Le coût total de l'opération est estimé à 16 758 000 € HT, et plafonné à 4 345 166,63 € HT.
Les 5 opérations inscrites dans le programme de la convention-cadre du quartier totalisent un montant prévisionnel maximal de subventions régionales de 4 M€.

Localisation géographique :
- PALAISEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes de programmation (non éligibles)	50 000,00	0,30%
Honoraires de maîtrise d'oeuvre	1 812 000,00	10,81%
Construction groupe scolaire	14 358 400,00	85,68%
Cours maternelle et élémentaire	425 600,00	2,54%
Aménagement parvis, accès logistique et espaces paysagers	112 000,00	0,67%
Total	16 758 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	1 303 549,99	7,78%
EPA Paris-Saclay	15 454 450,01	92,22%
Total	16 758 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-364

DOSSIER N° EX058674 - 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES - AMENAGEMENT D'UNE CRECHE DE 60 BERCEAUX (ÎLOT M6) - QUARTER DES DOCKS (PHASE 2) - SAINT-OUEN-SUR-SEINE (93)

Dispositif : Actions prévues des lauréats 100 quartiers innovants et écologiques (déjà sélectionnés) (n° 00001023)
Délibération Cadre : CP2021-198 du 01/04/2021
Imputation budgétaire : 905-52-204182-452001-1700
Action : 452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions prévues des lauréats 100 quartiers innovants et écologiques (déjà sélectionnés)	1 583 333,33 € HT	30,00 %	475 000,00 €
	Montant total de la subvention		475 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SEQUANO AMENAGEMENT
Adresse administrative : 15-17 PROMENADE JEAN ROSTAND
93022 BOBIGNY
Statut Juridique : Société Anonyme d'Economie Mixte
Représentant : Monsieur Michel FOURCADE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 30 juin 2021 - 31 décembre 2025
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser une acquisition foncière, directement liée à l'opération subventionnée. Cette acquisition est effectuée dans le cadre d'une vente en état futur d'achèvement (VEFA) qui devra avoir lieu avant le 20 décembre 2022. La signature de la promesse de vente a été signée le 30 juin 2021. Le montant de l'acquisition s'élève à 2 173 600,00 €.

Description :
L'aménageur Séquano Aménagement propose l'opération « Aménagement d'une crèche de 60 berceaux » au sein de la ZAC des Docks située à Saint-Ouen-sur-Seine (50 797 habitants - INSEE 2018). Cette opération s'inscrit dans le programme d'actions du 100 QIE « ZAC des Docks » porté par la Métropole du Grand Paris, lauréat de la première session du dispositif "100 quartiers innovants et écologiques" désigné par la délibération n°CP16-609 du 16 novembre 2016 et pour lequel Séquano est l'aménageur.

L'opération consiste en la création d'une crèche de 60 berceaux située au rez-de-chaussée et au 1er étage d'un immeuble de bureaux situé place Glaner, à l'angle de la rue Picasso et du mail piéton. Cet ensemble immobilier se trouve sur l'îlot M6 d'une surface de 6 486 m². La coque de la crèche, d'une surface de plancher de 1 144 m² environ, doit être acquise en vente en état futur d'achèvement (VEFA) par Séquano. Cet équipement sera livré vide, brut de béton, clos, couvert et fluides en attente.

Le projet d'aménagement repose sur le partage de l'espace en 3 unités de vie de 20 enfants, qui se déploieront sur deux niveaux (rez-de-chaussée et mezzanine) : au rez-de-chaussée, une unité pour l'accueil des grands et à l'étage, deux unités pour celui des moyens et petits. La crèche comportera par ailleurs 4 entités fonctionnelles : un pôle pour l'accueil et les espaces de rencontres, un pôle de jeux et d'activités, un pôle pour les unités de vie et un pôle dédié à la logistique et aux services annexes. Un jardin sera créé en cœur d'ilot, composé d'une strate arborée et de plantations sylvicoles grâce à substrat végétal d'1 mètre 20 de profondeur sur les dalles. Une partie des eaux ruisselantes sera ainsi récupérée. Les franges aux abords du bâtiments et adjacentes à la voie Rino della Negra et à la rue Pablo Picasso feront l'objet d'un aménagement paysager pour garantir un ensemble cohérent. La certification HQE™ BD (Haute Qualité Environnementale – Bâtiment Durable) au niveau très performant et la labellisation Effinergie + sont visés. Le projet intègre la gestion de l'énergie, la limitation de l'empreinte carbone, l'intégration du bâtiment dans son environnement et le respect de la biodiversité.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Dans le cadre du dispositif "100 quartiers innovants et écologiques", la commune de Saint-Ouen-sur-Seine a retenu l'option de financement régional à hauteur de 30% maximum dans la limite de 4 000 000 € de subvention sur l'ensemble du quartier. Les 3 opérations inscrites dans le programme de la convention-cadre du quartier totalisent un montant prévisionnel maximal de subventions régionales de 4 000 000 €. Le montant total de la présente opération s'élève à 4 259 117 € HT, plafonné à 1 583 333,33 € HT et calculé au taux de 30% pour un montant de subvention maximum de 475 000 € HT.

Localisation géographique :
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition	2 173 600,00	51,03%
Travaux	2 085 517,00	48,97%
Total	4 259 117,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	475 000,00	11,15%
Commune de Saint-Ouen-sur-Seine	2 320 366,94	54,48%
Participation de l'aménageur Séquano Aménagement	1 463 750,06	34,37%
Total	4 259 117,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-364

DOSSIER N° EX058682 - 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES - AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS ECOLOGIQUES ET APAISES PHASE 1 - QUARTIER CHEMIN DES CARRIERES - ORLY (94)

Dispositif : Actions prévues des lauréats 100 quartiers innovants et écologiques (déjà sélectionnés) (n° 00001023)
Délibération Cadre : CP2021-198 du 01/04/2021
Imputation budgétaire : 905-52-204182-452001-1700
Action : 452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions prévues des lauréats 100 quartiers innovants et écologiques (déjà sélectionnés)	500 000,00 € HT	50,00 %	250 000,00 €
		Montant total de la subvention	250 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EPA ORSA ETS PUBLIC AMENAGEMENT ORLY RUNGIS SEINE AMONT
Adresse administrative : 2 AVENUE JEAN JAUR S 94600 CHOISY LE ROI
Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
Représentant : Monsieur STEPHAN DE FAY, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2021 - 30 septembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'EPA ORSA propose l'opération "Aménagement d'espaces publics écologiques et apaisés - phase 1", inscrit dans le programme d'actions de la ZAC "Chemin des carrières" à Orly. Ce projet de quartier, porté par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, a été désigné lauréat de la neuvième session du dispositif "100 quartiers innovants et écologiques" par délibération n°CP 2020-452 du 18 novembre 2020.
Le quartier de 6,5 ha comprend la création d'espaces publics, de 50 800 m² de logements, 500 m² de commerces et 1 500 m² d'activités et permettra de connecter le secteur Pont de Rungis (RER C et future gare de la ligne 14) et le SENIA au centre d'Orly.
Pour des raisons tenant au planning opérationnel et à la maîtrise foncière de certaines parcelles, l'opération a été scindée en deux phases. La présente fiche-action correspond à la première phase de l'aménagement des espaces publics écologiques et apaisés situés à l'ouest de la ZAC, qui vont contribuer à l'objectif général de désimperméabilisation des sols et de développement de la nature en ville. Elle comprend également un raccordement du chemin des Carrières au nord-est vers la rue Maillard.
La création d'une voie nouvelle (la rue des Grands Fossés) et le réaménagement d'une première partie du chemin des Carrières à l'ouest de la ZAC avec la création de la place du Longboyau permettront une gestion raisonnée des eaux pluviales par la mise en œuvre d'un système de noues paysagères,

d'espaces verts perméables et de stationnements végétalisés.
La place, conçue comme un lieu de convivialité et desservie à terme par un transport en commun en site propre, représente un des trois futurs espaces publics structurants du quartier. Des sujets arborés apporteront de l'ombre et leurs pieds accueilleront une strate herbacée. Les espaces d'aspect minéral seront en grande partie perméables grâce au recours à des pavés à joints végétalisés. Un creux en son centre indiquant l'ouvrage gérant les eaux de ruissellement sera aménagé sous forme de gradins. Ces espaces publics contribueront de surcroît à apaiser la circulation

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 864 653,47 € HT, plafonné à 500 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.
L'EPA ORSA présentera ultérieurement une deuxième phase de travaux (réaménagement du chemin des Carrières, création d'une nouvelle connexion avec l'avenue de la Victoire au sud et d'une place au centre du quartier) correspondant au solde de la subvention maximale pour l'opération relative à l'aménagement d'espaces publics écologiques et apaisés inscrite dans la convention cadre, soit 250 000 €.

Localisation géographique :
- ORLY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX PREPARATOIRES, TERRASSEMENTS GENERAUX ET DEMOLITIONS	193 820,34	22,42%
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS	452 142,23	52,29%
PLANTATIONS ET TRAVAUX PREPARATOIRES AUX PLANTATIONS	173 366,90	20,05%
SIGNALISATION ET MOBILIER	45 324,00	5,24%
Total	864 653,47	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	250 000,00	28,91%
EPA ORLY RUNGIS - SEINE AMONT	614 653,47	71,09%
Total	864 653,47	100,00%

Annexe n°2 à la deliberation - fiche-projet IT

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-364

DOSSIER N° EX058862 - INGENIERIE TERRITORIALE - ETUDE URBAINE SECTEUR GARE / PONT DE BIAIS A VILLEPREUX ET LES CLAYES-SOUS-BOIS - CA SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES (78)

Dispositif : Soutien aux dynamiques territoriales périurbaines, rurales et des pôles de centralité (n° 00000945)
Délibération Cadre : CP15-605 du 08/10/2015
Imputation budgétaire : 905-52-204141-452001-1700
Action : 452001086- Soutien aux dynamiques territoriales

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux dynamiques territoriales périurbaines, rurales et des pôles de centralité	160 000,00 € HT	62,50 %	100 000,00 €
		Montant total de la subvention	100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SAINT QUENTIN EN YVELINES
Adresse administrative : 1 RUE EUGENE HENAFF
78192 TRAPPES
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2021 - 30 décembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY), compte 12 communes depuis le 1er janvier 2016, pour une population de 229 353 habitants (INSEE 2017).
La convention-cadre Etat-Région Île-de-France-SQY a été approuvée par délibération n° CP 2020-452 du 18 novembre 2020. Le programme proposé au titre du dispositif d'aide à l'ingénierie territoriale comprend deux études : une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'une stratégie smart territoire (territoire intelligent) financée par l'Etat, et une étude urbaine sur le secteur gare / pont de Biais à Villepreux et Les Clayes-sous-Bois accompagnée par la Région.

Le potentiel de développement et de densification de ce secteur est d'ores et déjà identifié. En complément de l'étude du contrat de pôle gare, initiée par Saint-Quentin-en-Yvelines et Île-de-France Mobilités, cette étude a pour objectif d'assurer une cohérence urbaine au regard des enjeux et des grandes orientations qui seront édictés. Elle comprend 3 phases :
- La réalisation d'un diagnostic et d'un schéma de principe des orientations pour la recomposition urbaine du secteur, distinguant les enjeux et les objectifs validés ainsi que les variantes et invariants.
- L'élaboration de scénarios d'aménagement pour fixer les intentions urbaines, les hypothèses programmatiques (logements/public cible, activités, commerces, équipements) et environnementales,

ainsi que les orientations pour la conception des espaces publics ; et la traduction opérationnelle du scénario retenu (niveau esquisse plus).
- La définition de zooms opérationnels avec des propositions pré-opérationnelles de mise en oeuvre.
En parallèle, tout au long de l'étude, le prestataire devra accompagner la maîtrise d'ouvrage dans une mission de concertation avec toutes les parties prenantes du projet, mais aussi dans l'élaboration d'indicateurs environnementaux qualitatifs pour aider à la décision dans toutes les phases de l'opération. Les scénarios seront étudiés à travers le prisme de certaines thématiques comme le ZAN, les îlots de fraicheur, la trame verte et bleue, l'ensoleillement, les nuisances sonores, les émissions de gaz à effet de serre, etc.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- LES CLAYES-SOUS-BOIS
- VILLEPREUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Soutien aux dynamiques territoriales

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ETUDE URBAINE	160 000,00	100,00%
Total	160 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	100 000,00	62,50%
CA SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	60 000,00	37,50%
Total	160 000,00	100,00%